

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax  
Du Jeudi 27 février 2020 à 19h30**

**DELIBERATION N°001/2020 :**

Rupture conventionnelle du contrat de travail du Directeur du Sax, Jérôme Vannier.

**Date de la séance :**

27 février 2020

**Date de la convocation :**

24 janvier 2020

**Président de la séance :**

**Madame Véronique Forensi**

en sa qualité de Présidente du Sax

**Etaient présents : 12**

Marc HONORE - Véronique FORENSI – Elodie SORNAY - Consuelo LECERF – Alain OUTREMAN -  
Martine QUILLERE – Stéphanie GAYRAL - Dominique DENOUEL - Etienne DE BORTOLI - Christine  
GRENET - Marie-Andrée CYPRIA - Jean-Marc BUREAU.

**Etaient invités : 2**

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE



**DELIBERATION N°001/2020 :**

Rupture conventionnelle du contrat de travail du directeur du Sax, Jérôme Vannier.

**Exposé des motifs :**

La procédure de rupture conventionnelle a été ouverte aux fonctionnaires et agents contractuels engagés pour une durée indéterminée par l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Monsieur Jérôme Vannier, Directeur du Sax a exprimé le souhait de mettre fin à son contrat de travail pour se consacrer à de nouveaux projets professionnels.

Cette demande a été formulée par écrit, le 6 janvier 2020, lettre remise en main propre contre signature à la Présidente du Sax.

Par courrier remis en main propre, le 6 janvier 2020, Monsieur Jérôme Vannier a été convoqué à un entretien préalable, le vendredi 17 janvier 2020 à 14h00, en vue de la rupture conventionnelle de son contrat de travail.

Lors de l'entretien, les deux parties se sont entendues sur la date effective de signature de la convention de rupture conventionnelle, **le 5 février 2020.**

La date de fin de contrat a été fixée au **29 février 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Achères du 4 février 2020 a accepté à l'unanimité que la Présidente et le Directeur du Sax conviennent d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie.

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

D'approuver l'exposé ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

**DECIDE**

**DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

\*\*\*\*\*

<b>Vote :</b>	nombre de votants : 12	Unanimité : 12
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

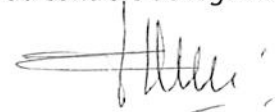
**Fait et délibéré à Achères, le 27 février 2020**

**Pour extrait et conforme,**

**La Présidente de l'EPIC**

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax  
Du Jeudi 27 février 2020 à 19h30**

**DELIBERATION N°002/2020 :**

Proposition de Direction par intérim du Sax

**Date de la séance :**

27 février 2020

**Date de la convocation :**

24 janvier 2020

**Président de la séance :**

**Madame Véronique Forensi**

en sa qualité de Présidente du Sax

**Etaient présents : 12**

Marc HONORE - Véronique FORENSI – Elodie SORNAY - Consuelo LECERF – Alain OUTREMAN  
Martine QUILLERE – Stéphanie GAYRAL - Dominique DENOUEL - Etienne DE BORTCLI - Christine  
GRENET - Marie-Andrée CYPRIA - Jean-Marc BUREAU.

**Etaient invités : 2**

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE



**DELIBERATION N°002/2020 :**

Proposition de Direction par intérim du Sax

**Exposé des motifs :**

En attendant le recrutement d'une nouvelle direction au Sax, suite à la rupture conventionnelle du contrat de travail du directeur, Jérôme Vannier, la Présidente du Sax, Véronique Forensi propose de confier à Yannick Parage, Directrice administrative et financière, la mission supplémentaire de Direction par intérim à compter du 01/03/2020 avec une date butoir au 31/12/2020.

Cette mission s'ajoute aux missions de la Direction administrative et financière et fera l'objet du versement d'une prime compensatoire pour la période concernée par l'intérim.

Un avenant au contrat de travail sera conclu et fixera les dispositions ci-dessus.

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

D'approuver la proposition exposée ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

**DECIDE**

**DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

\*\*\*\*\*

<b>Vote :</b>	nombre de votants : 12	Unanimité : 12
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

**Fait et délibéré à Achères, le 27 février 2020**

**Pour extrait et conforme,**  
**La Présidente de l'EPIC**  
Madame Véronique FORENSI  
Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax  
Du Jeudi 27 février 2020 à 19h30**

**DELIBERATION N°003/2020 :**

Délégation de signatures (y compris la signature électronique).

**Date de la séance :**

27 février 2020

**Date de la convocation :**

24 janvier 2020

**Président de la séance :**

**Madame Véronique Forensi**

en sa qualité de Présidente du Sax

**Etaient présents : 12**

Marc HONORE - Véronique FORENSI – Elodie SORNAY - Consuelo LECERF – Alain OUTREMAN -  
Martine QUILLERE – Stéphanie GAYRAL - Dominique DENOUEL - Etienne DE BORTOLI - Christine  
GRENET - Marie-Andrée CYPRIA - Jean-Marc BUREAU.

**Etaient invités : 2**

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE



**DELIBERATION N°003/2020 :**

Délégation de signatures (y compris la signature électronique).

**Exposé des motifs :**

Le Conseil d'Administration propose de donner délégation de signatures (y compris la signature électronique) à la direction par intérim de l'EPIC Le Sax pour tous les actes de fonctionnement courant du SAX (contrats de travail, contrats de spectacle, contrats de prestations de service, conventions de tout genre, dossiers de demande de subvention, tout acte budgétaire et comptable de la structure (dématérialisé ou non), ainsi que la délégation pour pouvoir créer et modifier les différentes régies (régie d'avance et de recettes) et nommer les régisseurs (titulaires et suppléants) et pour tous types de procédures de marchés publics et marchés à procédures adaptées pour l'achat de fournitures courantes.

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

- d'approuver l'exposé ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

**DECIDE**

**DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

\*\*\*\*\*

<b>Vote :</b>	nombre de votants : 12	Unanimité : 12
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

**Fait et délibéré à Achères, le 27 février 2020**

**Pour extrait et conforme,**

**La Présidente de l'EPIC**

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité

